

***PROCES VERBAL
COMITE SYNDICAL
DU
1 juillet 2026***

Clavette, le 02/072026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de délégués en exercice : 21
Délégués présents : 18
Délégués ayant pris part au vote : 18 + 1 pouvoirs
Date de convocation : le vendredi 19 juin 2026.

Le premier juillet deux mille vingt-six à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, les membres du Comité Syndical Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la Plaine d'Aunis se sont réunis à la mairie annexe de saint Médard d'Aunis, 17 220 Saint Médard d'Aunis, sur convocation qui leur a été adressé le vendredi 19 juin 2026 par le Président du SIVOM de la Plaine d'Aunis.

La séance a été ouverte à 18h45 sous la présidence de David BAUDON, Président du SIVOM de la Plaine d'Aunis.

DELEGUES PRESENTS : BAUDON David, BES Mohamed, CARBONNE Philippe, CHABRIER Philippe, CHAMBROEUN Paul, CONIL Nathalie, COTTREAU-GONZALEZ Viviane, GAUTREAU Arthur, HUGON Virginie, JONES Valentine, KERN JACAUD Géraldine, KREUTZER Laetitia, MENDÈS DA CUNHA GOUDEAU Carole, PHILLIPS Karine, POUJADE Eric, TIGOULET Marie, VALLERIE Charlotte, VANSTRACEELE Christine.

EXCUSÉS :

BOUSSALEM Fabrice, LANNELONGUE Xavier (Pouvoir à Nathalie CONIL), MEODE Line

SECRETAIRE DE SÉANCE :

KREUTZER Laetitia

Est également présent : Frédéric THEUREAU Responsable Chargé de Coopération Politique Territoriale du SIVOM de la Plaine d'Aunis.

Est également présent : Frédéric THEUREAU Responsable Chargé de Coopération Politique Territoriale du SIVOM de la Plaine d'Aunis.

Approbation du procès-verbal du 24 avril 2026

Les délégués syndicaux sont invités à émettre toutes leurs remarques.

Il est ensuite procédé à la désignation d'un(e) secrétaire de séance afin de satisfaire aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

DEL23_2026

Autorisation de recours à un contrat d'apprentissage

Depuis décembre 2017, le multi-accueil La Ribambelle a accueilli différents jeunes en apprentissage. Le dernier contrat d'apprentissage prendra fin le 24 août 2026.
Il est proposé de recourir à nouveau au dispositif de l'apprentissage dans le cadre de la formation CAP AEPE (Accompagnement éducatif petite enfance) sur une durée de 12 mois, sous réserve d'acceptation du CNFPT

Il est proposé aux délégués syndicaux de délibérer sur le recours à un nouveau contrat d'apprentissage pour la rentrée scolaire 2026.

- décide le recours au contrat d'apprentissage ;
- décide de conclure dès la rentrée scolaire 2026, 1 contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Multi-accueil	1	CAP AEPE	12 mois

- Acte que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026, au chapitre 64 de nos documents budgétaires,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation et tout autre document afférent à ce dossier.

Le comité syndical après avoir délibéré par voix 19 pour, 0 contre,0 abstention

DEL24_2026

Délégation d'attributions au Président pour l'attribution des aides au public en difficulté

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5212-1 et L.5211-10 ;
Vu les statuts du SIVOM de la Plaine d'Aunis et sa compétence relative à l'aide aux personnes en difficulté ;
Vu le budget primitif de l'exercice en cours et les crédits inscrits au chapitre/article correspondant aux aides
Considérant que les demandes d'aide sont instruites par les services et présentées au comité technique ;
Considérant que ces aides nécessitent une réponse rapide ;
Considérant que l'article L.5211-10 du CGCT permet la délégation de certaines attributions au Président ;

Après en avoir délibéré, le comité syndical :

Article 1 — Délégation au Président

Décide de déléguer au Président l'attribution individuelle des aides au public en difficulté. Le Président pourra :

- adopter et valider le tableau des aides financières accordées par le comité technique d'aides aux personnes en difficulté.

Article 2 — Encadrement

Les décisions doivent respecter :

- les crédits inscrits au budget ;
- le règlement d'attribution ;
- l'avis préalable du comité technique ;

Article 3 — Compte rendu

Le Président rendra compte, à chaque réunion du comité syndical, des décisions prises.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

DEL25_2026

FONDS D'AIDE AUX PROJETS SCOLAIRES : VALIDATION DES DEMANDES D'AIDE FINANCIERE

VU l'article 4 des statuts du SIVOM de la Plaine d'Aunis validés par l'arrêté de la Préfecture de La Rochelle n° 13-364 du 19 décembre 2013 ;

VU la délibération du SIVOM de la Plaine d'Aunis en date du 3 mars 2014 adoptant le règlement du Fonds d'aide aux projets scolaires ;

CONSIDERANT les propositions faites par le Comité technique Enfance Jeunesse Famille PEL en date du 10/06/2026.

FONDS D'AIDES AUX PROJETS SCOLAIRE				
Ecole	Thème	Nb d'enfants	coût	Total école
SAINT CRISTOPHE	CLASSE DE MER	85	850,00 €	850,00 €
MONTROY	DECOUVERTE DES ARTS	42	225,00 €	565,00 €
	SPECTACLE NOMADE	42	250,00 €	
	PROJET MUSICAL	21	90,00 €	
CLAVETTE	VISITE BROUAGE	40	320,00 €	320,00 €
SAINT MEDARD D'AUNIS	VISITE DE L'ESTUAIRE	43	442,50 €	956,50 €
	PALEOSITE	45	514,00 €	
VERINES	CHÂTEAU DES AVENTURIERS	98	784,00 €	784,00 €
				3 475,50 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- valide, le tableau ci-dessus des aides aux projets scolaires

DEL26_2026

CONTRAT AVEC L'UFCV POUR UNE FORMATION BAFA FORMATION GENERALE.

VU l'arrêté préfectoral n°13-3064 en date du 19 décembre 2013 portant création du SIVOM de la Plaine d'Aunis ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

CONSIDERANT le Projet Educatif Local (PEL) et la CTG ;

CONSIDERANT la proposition de la mairie de la Jarrie, pour un agent, pour une formation base BAFA formation générale

Considérant la commission enfance jeunesse du 10/06/2026.

CONSIDERANT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget ;

Il est demandé aux conseillers syndicaux d'approuver :

Article 1- De signer un contrat avec l'UFCV Nouvelle-Aquitaine – 51 Grande rue BP 90983 – 86 038 POITIERS CEDEX pour une session de formation pour 1 agent.

Article 2- Le devis s'élève à 470 € TTC.

Article 3- Le contrat est conclu pour la durée de la prestation.

Article 4- Le Responsable administratif et le service de gestion comptable sont chargés, chacune en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à la Préfecture de La Rochelle au titre du contrôle de légalité.

Article 5- La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstentions :

Approuve les modalités de financement de la session BAFA sus citées

Validation des aides financières par le Comité technique Aide au public en difficulté

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles ;

VU les statuts du SIVOM de la Plaine d'Aunis ;

CONSIDERANT les propositions du Comité technique Aide au Public en Difficulté en date du 13/05/2026, selon le tableau suivant

N° dossier	Situation Familiale	Commune	Ressources	Charges	Reste à vivre	Dettes	Demande	Montant accordé
DOS 04-26	CONCUBIN	SAINT MEDARD D'AUNIS	2 000 €	850 €	1 150 €		BA 40€ BA 40€	80,00 €
DOS 05-26	CONCUBIN	SAINT CHRISTOPHE	3 283 €	1 199 €	2 084 €		FACT ACC EDUCAT 520,00€	520,00 €
DOS 06-26	SEPRE	CLAVETTE	1 408 €	1 290 €	118 €		FACT CANTINE 425,69€	425,69 €
DOS 07-26	VEUF	SAINT CHRISTOPHE	2 647 €	885 €	1 466 €	2 346 €	FACT EAU 1000€	1 000,00 €
DOS 08-26	MARIE	LA JARRIE	1 799 €	885 €	914 €		FACT CANTINE 425,69€	192,00 €
DOS 09-26	SEPRE	SAINT CHRISTOPHE	641 €	340,00	301,00		FACTURE BAMBINS 34,00€ FACT OMAJE 201,50€	235,50 €
DOS10-26	SEPRE	CLAVETTE	1 267 €	1 173,00	93,83		FACT PERI/ CANTINE 764,06€, FACT EAU 169,52€ Entraide protetante 169,52€	764,06 €
DOS11-26	MARIE	LA JARRIE	3 400 €	4 257 €	-857,00 €		FACT ABT BUS 350,00€	350,00 €
DOS12-26	SEPRE	VERINES	2 174 €	1 924 €	250 €	823 €	FACTURE CANTINE 423,00€	423 €
DOS13-26	CELIBATAIRE	SAINT CHRISTOPHE					BC 30,00€	30 €

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

-adopte et valide le tableau des aides financières accordées ci-dessus.

Le Président
David BAUDON